

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Présents : Yves GAUME - Dominique JEANNIN - Alain JACQUET- Nathalie DUFOUR – Philippe LAURENT - Marie-Claude CHITRY-CLERC - Jean-Pierre HARZALLAH - Jean-Jacques LANG - Patricia ROVEDA- Philippe REJONY - Gérard PARIS - Virginie SCHLOESSINGER - Raphaële KOELL - Claudine PILLODS - Patricia SCHMUCK - Marie-Christine GRANDJEAN - Séverine MOINAULT - David JOGUET.

Absents représentés : Delphine MACCHI (a donné procuration à Dominique JEANNIN jusqu'à 20h15) - Michel GARDES (a donné procuration à Yves GAUME) - Johanna KALBE (a donné procuration à Virginie SCHLOESSINGER) - Alain AUDOINEAU (a donné procuration à Marie-Christine GRANDJEAN)

Absent : Mario PEREIRA

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 heures 05.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 20 février 2017 est adopté

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal , Patricia ROVEDA a été désignée pour remplir ces fonctions.

Délibération n° 17.19

Objet : Adoption du compte de gestion 2016

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Adjoint**

Intervention de Dominique JEANNIN : Présentation power point transmise aux conseillers municipaux suite à la réunion du conseil.

Le compte de gestion du Receveur Municipal a été reçu en Mairie le 17 février 2017. Le compte de gestion 2016 émanant du Receveur Municipal est concordant avec le compte administratif 2016 de la commune. Par suite, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à le viser et le certifier conforme, sans observation ni réserve.
- D'adopter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016

Pas de question.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge du dossier et après en avoir délibéré, à la majorité [18 voix pour, 4 abstentions] décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à le viser et le certifier conforme, sans observation ni réserve.
- D'adopter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016

Délibération n° 17.20

Objet : Adoption du Compte administratif 2016

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Adjoint**

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil, Delphine MACCHI arrive, elle précise aux conseillers municipaux qu'elle lève la procuration qu'elle a donné au préalable à Monsieur Dominique JEANNIN.

Intervention de Dominique JEANNIN : Présentation power point transmise aux conseillers municipaux suite à la réunion du conseil.

FONCTIONNEMENT	CA 2016	REPORT 2015	RESULTAT 2016
Dépenses	-2 156 831.79	0	-2 156 831.79
Recettes	+2 346 212.92	+601 517.97	+2 947 730.89
Résultats	+189 381.13	+601 517.97	+790 899.10

INVESTISSEMENT	CA 2016	REPORT 2015	RESTES A REALISER	RESULTAT 2016
Dépenses	-677 843.48	-59 570.25	-57 730.86	-737 413.73
Recettes	+397 607.70	0	+94 366.27	+397 607.70
Résultats	-280 235.78	-59 570.25	+36 635.41	-303 170.62

SOLDE D'EXECUTION	487 728.48€
--------------------------	--------------------

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter et d'arrêter le compte administratif 2016 aux chiffres suivants :
 - o Résultat de la section de fonctionnement : +790 899.10 €
 - o Résultat de la section d'investissement : -303 170.62 €
 - o Solde d'exécution : +487 728.48€

Marie-Christine GRANDJEAN souligne que son groupe a voté les projets dans le cadre du BP 2017, mais que le compte administratif ne sera pas approuvé par son groupe. Elle explique qu'ils désapprouvent la manière de travailler de la majorité, affirme que la majorité ne fait pas preuve d'anticipation et n'a pas la capacité à aller chercher les subventions, il n'y a pas de travail de fond, de réponses à des appels à projets en amont. Elle donne l'exemple du projet « foot » qui a nécessité 2 réunions du conseil municipal pour qu'il soit présenté ce soir avec « encore un nouveau chiffre ».

Dominique JEANNIN lui répond que les dossiers ont été présentés lors du dernier conseil municipal avec un grand nombre de demandes de subventions pour chacun d'entre eux, « qu'en fonction des subventions qui seront accordées », la municipalité devra « à ce moment-là » décider de l'avenir de ces projets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge du dossier et après en avoir délibéré, à la majorité [18 voix pour, 4 contre] décide :

- **D'adopter et d'arrêter le compte administratif 2016 aux chiffres suivants :**
 - o **Résultat de la section de fonctionnement : +790 899.10 €**
 - o **Résultat de la section d'investissement : -303 170.62 €**
 - o **Solde d'exécution : +487 728.48€**

Délibération n° 17.21

Objet : Affectation de résultat 2016

Dossier présenté par Dominique JEANNIN

Adjoint

Intervention de Dominique JEANNIN : Présentation power point transmise aux conseillers municipaux suite à la réunion du conseil.

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître ; en fonctionnement un excédent de 189 381.13 € ; en investissement, un déficit de 280 235.78 €. Le résultat de clôture s'établit donc à 90 854.65 €. Par suite, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter la totalité du résultat de clôture en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge du dossier et après en avoir délibéré, à la majorité [18 voix pour, 4 abstentions] décide :

- **D'affecter la totalité du résultat de clôture en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002**

Délibération n° 17.22

Objet : Vote des taux d'imposition 2017

Dossier présenté par Dominique JEANNIN

Adjoint

Intervention de Monsieur le Maire :

La majorité s'est engagée à ne pas augmenter les impôts, je tiens à souligner qu'en termes de dotation nous perdons 120 000€ ! C'est un effort difficile mais nous tenons nos engagements et nous n'augmenterons pas les impôts.

Dominique JEANNIN expose :

Comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières pour l'année. Par suite, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières s pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.19%
- Taxe foncière (bâti) : 14.13%
- Taxe foncière (non bâti) : 26.76%

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières pour l'année 2017 comme suit :**

- **Taxe d'habitation : 12.19%**
- **Taxe foncière (bâti) : 14.13%**
- **Taxe foncière (non bâti) : 26.76%**

Délibération n° 17.23

Objet : Autorisation de programme

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Adjoint**

Intervention de Dominique JEANNIN

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières (L2311-3 et R2311-9 du CGCT, L263-8 du CJF, le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement, l'instruction codificatrice M14.)

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées en conseil municipal.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir pour 2017 l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) suivante :

Intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP soumise au vote	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé	Crédits de paiements antérieurs	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2017	Reste à financer exercice 2018	Reste à financer
Création trottoirs RD19	342 285.00€		342 285.00€		191 950.00€	150 335.00€	150 335.00€

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus.**

Délibération n° 17.24

Objet : Budget Primitif 2017

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN et Jean-Jacques LANG
Adjoints**

Intervention de Dominique JEANNIN: Présentation power point transmise aux conseillers municipaux suite à la réunion du conseil.

Intervention de Jean-Jacques LANG : présentation du tableau des subventions aux associations transmis aux conseillers avec les convocations

Le Budget Primitif 2017 est arrêté et équilibré en fonctionnement à 2 666 998.48 € ; en investissement à 2 376 409.89 € ; soit un budget global de 5 043 408.37 €. Par suite, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter et arrêter le Budget 2017 aux chiffres suscités.

Séverine MOINAULT demande ce qu'est l'OCE Tazieff, Jean-Jacques LANG lui répond qu'il s'agit de la caisse des écoles.

Elle demande à quoi correspondent les « aménagements divers à l'article 1715 », Dominique JEANNIN précise qu'il s'agit du relevé topographique prévu pour la rue CADINOT

Elle demande des informations sur l'accessibilité des bâtiments publics prévus au budget. Dominique JEANNIN lui répond qu'une estimation des travaux à réaliser a été faite mais que la commune est en attente de devis sur ce dossier, les chiffres présentés au budget sont ceux tirés de l'estimation.

Alain JACQUET précise que des investissements sont prévus cette année concernant les véhicules des services techniques. Deux investissements importants (saleuse 4x4 et camion) sont envisagés. Il dit être en attente de devis plus détaillés, mais ajoute que la collectivité n'est pas certaine de pouvoir faire les deux.

Marie-Christine Grandjean souhaite préciser qu'en ce qui concerne le dossier du foot, elle a le sentiment d'être sur le même schéma qu'en 2016. Si la DETR n'est pas accordée, qu'advient-il de ce dossier ou si la collectivité ne perçoit qu'une subvention de 50 000€.

Dominique JEANNIN rappelle que lors de la dernière réunion du conseil, les projets ont été soumis aux conseillers dans le cadre des demandes de subventions. Les plans de financement ont été validés par eux. Il rappelle que les élus devront se positionner sur les projets lorsque les subventions seront attribuées.

Pas d'autre question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des deux adjoints en charge du dossier et après en avoir délibéré, à la majorité [18 voix pour, 4 contre] décide :

- D'adopter et arrêter le Budget 2017 aux chiffres suscités.

Délibération n° 17.25

Objet : indemnités de fonction des élus au 1^{er} janvier 2017

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Intervention de Monsieur le Maire

Le décret 2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1^{er} janvier 2017, a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0.6% au 1^{er} février 2017.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. C'est le cas de la délibération 16.23 du 8 juin 2016. Pour éviter d'avoir à délibérer à chaque changement d'indice, il est préférable de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision.

Voici le tableau récapitulatif proposé :

Nom	Prénom	Fonction	Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant de l'indemnité mensuelle
GAUME	Yves	Maire	38,67%	1496,78
MACCHI	Delphine	1ère adjointe	16,30%	630,91
JEANNIN	Dominique	2ème adjoint	16,30%	630,91
DUFOUR	Nathalie	3ème adjointe	16,30%	630,91
JACQUET	Alain	4ème adjoint	16,30%	630,91
CHITRY CLERC	Marie Claude	6ème adjointe	10,52%	407,19
LAURENT	Philippe	5ème adjoint	5,26%	203,59
HARZALLAH	Jean Pierre	conseiller délégué	5,26%	203,59
LANG	Jean Jacques	conseiller délégué	5,26%	203,59
KOELL	Raphaële	conseillère déléguée	5,26%	203,59
PARIS	Gérard	conseiller délégué	5,26%	203,59

Par suite, il est proposé au conseil Municipal :

- D'annuler la délibération 16.23 du 8 juin 2016

- De fixer les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme exposées ci-dessus

Marie-Christine GRANDJEAN s'interroge sur le fait que la désignation d'un nouveau conseiller ne soit pas soumise au vote ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de nouveau conseiller désigné

Madame GRANDJEAN expose qu'elle n'a pas souvenir que Monsieur PARIS ait reçu délégation ?

Monsieur le Maire lui répond que Monsieur PARIS est conseiller délégué depuis au moins 1 an et demi, qu'elle ne devait pas être présente ce jour-là mais que le conseil a bien délibéré en ce sens.

Pas d'autre question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité [18 voix pour, 4 contre] décide :

- **D'annuler la délibération 16.23 du 8 juin 2016**
- **De fixer les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme exposées ci-dessus**

Délibération n° 17.26

Objet : Suppressions et créations de postes pour assurer le déroulement de carrière statutaire des agents communaux

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Adjoint**

Intervention de Dominique JEANNIN

Pour assurer le déroulement de la carrière statutaire des agents communaux, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017, et par suite de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ere} classe à temps complet à la même date
- Créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 23 h à compter du 1^{er} janvier 2017, et par suite de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ere} classe à temps non complet de 23h à la même date
- Créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 28h50 à compter du 1^{er} janvier 2017, et par suite de supprimer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28h50 à la même date

Par suite, il est proposé au conseil municipal de décider de donner un avis favorable à la création des 3 postes susvisés, ainsi qu'à la suppression des 3 postes annoncés précédemment selon les modalités indiquées.

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De donner un avis favorable à la création des 3 postes susvisés, ainsi qu'à la suppression des 3 postes annoncés précédemment selon les modalités indiquées.**

Délibération n° 17.27

Objet : demande de subvention exceptionnelle ASM Belfort Ballet sur glace

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Intervention de Monsieur le Maire

Par courrier du 28 février 2017, l'Association Sportive Municipale Belfortaine Danse et Ballet sur glace a sollicité l'attribution d'une subvention à la commune d'ESSERT. 7 jeunes essertois font partie des quatre équipes de ballets sur glace de l'ASMB. Ils ont été qualifiés pour la 5^{ème} Nation's cup aux Etats-Unis qui aura lieu les 22 et 23 avril prochains. Le coût de ce déplacement est estimé à 1 800€ par patineur.

Par suite il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 700 € à l'ASMB.

Séverine MOINAULT demande si les enfants des écoles peuvent espérer bénéficier d'un petit retour, comme une démonstration, un reportage ou un diaporama en contrepartie de cette attribution de subvention.

Marie-Claude Chitry-Clerc ainsi que Monsieur le Maire s'engagent à en discuter avec les directeurs des écoles.

Pas d'autre question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 700 € à l'ASMB.**

Délibération n° 17.28

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS, la Mairie et le pôle gérontologique pour la mise en place d'un atelier sommeil.

**Dossier présenté par Delphine MACCHI
Première adjointe**

Intervention de Delphine MACCHI

Dans la dynamique des Ateliers Mémoire et Equilibre pour les séniors, le CCAS participe à la mise en place par l'intermédiaire du pôle gérontologique d'un atelier sommeil pour apprendre les stratégies qui peuvent aider à améliorer leur sommeil. Les ateliers auront lieu chaque mardi à compter du mardi 28 mars 2017 et ce jusqu'au 13 juin 2017 de 14h00 à 16h00.

Le CCAS n'a pas de salle à mettre à disposition du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté. Par suite, le CCAS a proposé un partenariat à la commune, qui mettra à disposition la salle du conseil afin de permettre la mise en place de cet atelier.

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat entre le CCAS, la Mairie et le pôle gérontologique pour la mise en place d'un atelier sommeil.

Marie-Christine GRANDJEAN demande combien de personnes sont inscrites à cet atelier

Delphine MACCHI lui répond que 15 personnes sont actuellement inscrites

Pas d'autre question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de la Première Adjointe en charge du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat entre le CCAS, la Mairie et le pôle gérontologique pour la mise en place d'un atelier sommeil.**

Délibération n° 17.29

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le développement d'un pôle thématique

**Dossier présenté par Nathalie DUFOUR
Adjointe**

Intervention de Nathalie DUFOUR

Le schéma de développement de l'action culturelle de proximité et de la lecture publique du Territoire de Belfort validé en 2017 prévoit la mise en œuvre et le développement d'un fonctionnement des bibliothèques / médiathèques de réseau notamment à travers l'élaboration d'une politique départementale des collections.

Cette politique s'articule sur les ressources des bibliothèques/médiathèques du Département et sur la volonté de constituer des pôles spécifiques destinés, à terme, à devenir centres-ressource pour l'ensemble des usagers du Territoire de Belfort.

La subvention du Département intervient pour moitié du coût total du projet présenté (subvention mini 200€, maxi 800€).

Les fonds doivent être constitués de documents sur des supports variés tels que CD, DVD, CD-ROM et livres de fiction et documentaire concernant strictement la thématique choisie.

La directrice de la Médiathèque a choisi de développer le pôle « art et cinéma, 25 documents sont concernés (livres et DVD) pour un coût annuel d'acquisition envisagé de 809.00€ TTC

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du développement du pôle thématique « art et cinéma »

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjointe en charge du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du développement du pôle thématique « art et cinéma »**

Délibération n° 17.30

Objet : Etat des décisions depuis la dernière réunion du conseil Municipal

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Intervention de Monsieur Le Maire:

Vu la délibération 14.14 du 17 avril 2014 relative à la délégation donnée au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; voici l'état des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil Municipal :

D17.03 : Décision passation marché public « mission de coordination en matière de sécurité de protection de la santé des travailleurs »- Attributaire : SOCOTEC, montant du marché : 1 716.00€HT

D17.04 : Décision passation marché public « mission contrôle technique »- Attributaire : SOCOTEC, montant du marché : 3 355.00 € HT

D17.05 : Vente de concession cimetière- concession n° 313 dans le nouveau cimetière d'Essert - durée de la concession : 30 ans - prix : 250.00 €

D17.06 : Renouveau de la concession n° 226 dans le nouveau cimetière d'Essert qui arrivera à expiration le 10 septembre 2017- durée de la concession est fixée à 30 ans - prix : 250.00 €

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces décisions

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De prendre acte des décisions susvisées**

0880

Questions et informations diverses des Conseillers Municipaux :

******Le Maire informe le conseil municipal que suite à la réorganisation des services, les délégations des adjoints et des conseillers délégués ont été retravaillées afin de positionner un élu référent pour chaque service communal, voici les délégations qui seront effectives au 1^{er} avril 2017 :*

1. PREMIERE ADJOINTE : Delphine MACCHI

- a. solidarité,
- b. lutte contre les exclusions et les discriminations, égalité et équité, droit des femmes,
- c. handicap,
- d. personnes âgées, autonomie, lien inter-âges, coordination des actions intergénérationnelles,
- e. prévention sanitaire et lutte contre les addictions
- f. coordination des actions avec le CCAS

2. DEUXIEME ADJOINT : Dominique JEANNIN

- a. préparation, exécution et gestion budgétaires,
- b. gestion de la dette
- c. gestion des régies comptables,
- d. suivi des impayés en lien avec le Trésorier,
- e. prospective financière et subventionnement,
- f. gestion prévisionnelle de l'effectif, suivi et gestion de la carrière et de la formation des agents titulaires ou contractuels,
- g. gestion de la politique assurantielle, (suivi de la sinistralité, de l'auto-assurance et du renouvellement des contrats)
- h. optimisation de la gestion patrimoniale (occupation des salles, gestion locative, patrimoine mobilier, immobilier, Parc automobile et logistique)

3. TROISIEME ADJOINT : Nathalie DUFOUR

- a. informations et communications municipales (panneau affichage, bulletin municipal, site internet de la ville)
- b. organisation événementielle et coordination des élus,
- c. jumelage
- d. gestion TIC (technologies de l'information et de la communication)
- e. événements culturels et médiathèque
- f. patrimoine historique
- g. cérémonies nationales et locales, gestion et organisation du protocole
- h. lien avec les anciens combattants
- i. commerce et commerces de proximité, professions réglementées, artisanat, tourisme

4. QUATRIEME ADJOINT : Alain JACQUET

- a. voirie et infrastructures, espaces verts
- b. circulation et déplacements
- c. éclairage public
- d. entretien du patrimoine mobilier, immobilier, PAL
- e. marchés publics et accords-cadres de travaux, services, ou fournitures (préparation, passation, exécution)
- f. gestion des concessions
- g. eau et assainissement

5. CINQUIEME ADJOINT : Philippe LAURENT

- a. urbanisme (suivi procédure PLU, déclarations et autorisations d'urbanisme, lien avec le service instructeur) et aménagement urbain, grands travaux,
- b. habitat et logement, logements sociaux, action foncière en lien avec la politique de l'habitat, prospective territoriale et stratégie
- c. bois et forêts communaux, cours d'eau, gestion et préservation des espaces naturels
- d. plans de prévention des risques, plan communal de sauvegarde, risques majeurs, gestion des catastrophes naturelles

6. SIXIEME ADJOINT : Marie-Claude CHITRY-CLERC

- a. enfance, éducation, petite enfance (Gestion des structures communales d'accueil, suivi du CEJ et du PEDT et tout autre engagement partenarial, tarification, règlements intérieurs, conventionnement, avertissements et sanctions)
- b. restauration scolaire
- c. périscolaire

7. DELEGATIONS AUX CONSEILLERS DELEGUES

a. Jean-Pierre HARZALLAH :

- i. questions environnementales, développement durable, environnement,
- ii. fleurissement de la commune et décorations

b. Jean-Jacques LANG :

- i. relations avec les associations, animations municipales
- ii. développement du tissu associatif, coordination et organisation des manifestations associatives,
- iii. relation avec les associations sportives, les instances fédérales, Etat, autres collectivités et structures relatives à l'activité sportive

c. Raphaële KOELL :

- i. animations à destination des adolescents
- ii. vie de quartier et adolescents, prévention
- iii. citoyenneté et adolescents

d. Gérard PARIS

- i. prévention, sécurité et tranquillité publique, lutte contre la délinquance
- ii. vidéo protection et développement du protocole de participation citoyenne
- iii. mise en accessibilité des ERP

*****Virginie SCHLOESSINGER expose que la carte Avantages Jeunes est une action du CRIJ et du réseau Information Jeunesse de Franche-Comté soutenue par la Région Franche-Comté. Pour 8 euros la carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Franche-Comté et dans le Jura et Jura bernois en Suisse

Deux types d'avantages :

- des avantages valables sur présentation de la carte Avantages Jeunes : Ils sont valables à chaque présentation de la carte Avantages Jeunes auprès des partenaires en Franche-Comté et en Suisse dans le Jura et le Jura bernois. Vous pouvez rechercher les avantages valables sur tout le territoire sur présentation de votre carte Avantages Jeunes. N'hésitez pas à consulter le moteur de recherche à droite de votre écran.

- des avantages valables une seule fois : Ils sont valables sur présentation de la carte et sur remise du coupon à détacher du livret ou en cliquant sur « En profiter » depuis l'espace personnel.

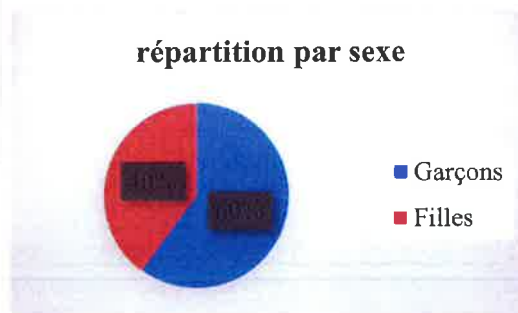
La carte Avantages Jeunes s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans tout statut confondu. Il n'y a pas de minimum d'âge : les enfants peuvent en bénéficier mais les avantages doivent concerner les enfants et non les parents. 112 000 jeunes en bénéficient en Franche-Comté et en Suisse. La carte Avantages Jeunes est valable du 1er septembre au 31 août de chaque année.

Elle ajoute que jusqu'ici, le CCAS gérait l'achat des cartes avantages jeunes (prix d'achat 8€) et la revente (1€) aux jeunes Essertois. A compter de l'édition prochaine, le CCAS ne sera plus en charge de cette vente, c'est le service « enfance et jeunesse » de la commune qui prendra la relève. Le dispositif restera sur le fond inchangé.

Présentation :

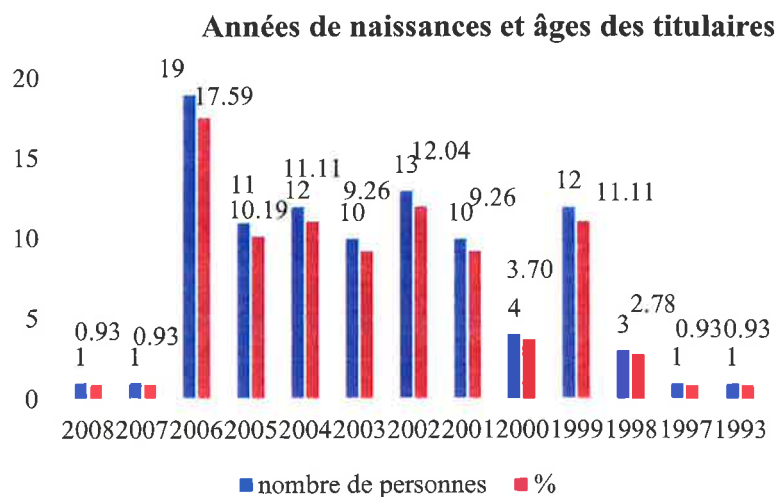
Sexe des adhérents :

Sexe	Nombres de personnes	%
Garçons	65	60,19
Filles	43	39,81
total	108	100,00



Nombre d'adhérent par âges.

Années de naissances	nombre de personnes	%
2008	1	0,93
2007	1	0,93
2006	19	17,59
2005	11	10,19
2004	12	11,11
2003	10	9,26
2002	13	12,04
2001	10	9,26
2000	4	3,70
1999	12	11,11
1998	3	2,78
1997	1	0,93
1993	1	0,93
Total	108	100,00



La tranche d'âge de 1996 à 1994 n'est pas représentée car pas de ventes dans cette tranche.

*****Marie-Claude CHITRY-CLERC présente le nouveau dispositif « coup d'pouce »

Présentation de l'Atelier Lecture + et des problématiques :

- mise en place à la rentrée 2014
- sous la responsabilité du CLSH
- principe : accompagnement à la scolarité
- 15h45 à 16h30 dans les écoles
- encadré par des intervenants extérieurs et des bénévoles.
- gratuit
- soumis à une inscription trimestrielle.

Objectifs :

- articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres en répondant aux besoins des familles et de leurs enfants.
- garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Problématiques :

- CAF finance (80 000€ /an) « démarche globale d'aide à la scolarité » = pas l'étude surveillée.
- problème de la gratuité
- problème du déséquilibre des groupes
- problème du grand nombre de personnels nécessaires pour assurer les 45 minutes quotidiennes
- COPIL de septembre 2016 : objectif = revoir notre dispositif avant le COPIL de juin 2017

Pour ces raisons, il était indispensable que nous enrichissions notre offre sur le plan qualitatif. La Méthode définie est la suivante :

- plusieurs réunions de travail avec les services dédiés à la jeunesse afin de travailler à la refonte du dispositif. (CLSH, MA, Médiathèque, Prospective, DGS)
- pilotage par la DGS : choix d'un « pilotage partenarial »
 - analyse des problématiques par les services
 - rédaction d'une proposition par les services
 - présentation aux élus en lien avec la jeunesse pour validation
 - présentation à la municipalité
- travail en transversalité, interservices
- mise en cohérence des méthodes de travail et d'analyse
- motivation des agents qui s'impliquent dans un projet dont ils sont à l'origine

Présentation du nouveau dispositif

Trois services communaux intègrent le dispositif:

- le service « médiathèque » (pôle culture)
- le service « prospective » dédié à la jeunesse (pôle enfance et jeunesse)
- le « centre de loisirs sans hébergement » (pôle enfance et jeunesse)

Recrutement de 2 services Civiques

Deux sites d'intervention:

- école primaire Tazieff (proximité de la médiathèque)
- école primaire Cousteau (création d'un « point relais médiathèque" en cours)

Trois ateliers :

- « atout lire »: Cet atelier est fondé sur l'idée que la lecture est une activité capitale pour le développement, la réussite et l'épanouissement des enfants. Elle est terreau de connaissances et de plaisirs. (activité lecture, création du point relais médiathèque, fond documentaire tournant et en collaboration avec la Médiathèque Départementale)
- « atout clic » : Cet atelier est fondé sur l'intérêt grandissant des enfants pour le numérique. L'objectif municipal est de montrer aux enfants que le numérique peut être source de connaissances et de savoirs tout en s'amusant.
- « atout revoir » : Cet atelier est fondé sur l'idée que l'apprentissage scolaire peut être secondé par des actions corrélatives et complémentaires. Volonté est de faire naître et développer une dynamique porteuse d'autonomie et vectrice de curiosité chez les enfants. Un nouveau partenariat avec les écoles du territoire communal verra rapidement le jour en ce sens. Il est fondé sur la transmission de « thématiques trimestrielles par niveaux » qui seront capitalisés par les enfants lors de cet atelier.

Objectifs :

- redynamisation de notre offre, actualisation/Modernisation de notre offre avec « atout clic »
- mise en cohérence de notre offre / PEDT (Projet Educatif de Territoire) avec « Atout revoir » = Notre offre cadre déjà avec les futurs objectifs de la CAF puisque d'ici à 2020, le PEDT sera intégré dans le CEJ
- répondre à nos engagements auprès de la CAF : objectif atteint
- faire le lien avec le second objectif CAF qui est le développement de « l'information aux parents sur l'offre proposée par la commune » = lettre d'information strictement administrative du pôle jeunesse de la commune « atout jeune » (mise sur table ce soir)

*Séverine MOINAULT demande pourquoi « atout jeune » n'est pas intégré dans le bulletin municipal
Marie-Claude Chitry-Clerc lui répond que le timing n'est pas le même et que la lettre d'information se veut administrative et informative, et ne sera relative qu'à l'action en direction de la jeunesse et de l'enfance.*

Elle ajoute que 320 élèves sont inscrits sur la commune et que cette lettre sera distribuée par le biais des écoles, du centre de loisirs, elle sera également en libre-service à l'accueil de la mairie et à la médiathèque

Séverine MOINAULT constate une baisse du CLSH et de la cantine dans le compte administratif, elle souhaite avoir une explication.

Dominique JEANNIN lui précise qu'il y a eu une baisse de fréquentation, que nous avons donc un besoin de service moindre et que c'est ce qui explique que les chiffres sont plus bas cette année.

Marie-Christine GRANDJEAN s'interroge sur la question de la tarification, elle précise que les tarifs sont est plus cher à ESSERT que dans d'autres communes du secteur, les échos sont plutôt négatifs, la tarification devrait prévoir un « coup de pouce social »

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne reçoit aucune critique concernant le centre de loisirs.

Marie-Christine GRANDJEAN précise qu'il n'est pas question ici de la qualité du service, qui est très bonne mais seulement de la question de la tarification.

Elle ajoute que son groupe apprécie le fait qu'une élue ait reçu délégation en matière d'adolescence, que c'est un début

Monsieur Le Maire lui répond que la municipalité a prévu d'inviter 16 jeunes le 21 avril prochain au stade BONAL.

Marie-Christine GRANDJEAN lui répond que c'est bien mais qu'il faudrait envisager une politique plus vaste qui concerne les jeunes en difficulté par exemple

Monsieur le Maire lui répond que justement ce sont des jeunes issus de famille en difficultés sociales qui iront au stade le 21 avril.

Fin de la séance à 22H15

☪ --- ☪

Questions du public :

Un administré interroge la municipalité sur une problématique rue de Gaulle, concernant la piste cyclable, une descente de trottoir est accidentogène. Alain JACQUET, adjoint en charge des travaux et de la voirie, répond que le problème est connu en cours de traitement et que la problématique est due à une question de raccord et sera résolue rapidement

Un administré interpelle la municipalité sur la question des chiens qui aboient à longueur de temps rue du château.

Nathalie DUFOUR, adjointe en charge de la communication et Monsieur le Maire s'engagent à faire un courrier aux riverains et un rappel dans le bulletin municipal.

Pas d'autre question

La séance est levée

* * * *

Fait à Essert, le 01/04/2017

Yves GAUME
Maire



Affiché le : 02/04/2017
Retiré le : 02/05/2017

